

QUESTION 6/2

Les TIC et les changements climatiques

1 Exposé de la situation ou du problème

La question des changements climatiques est devenue un enjeu mondial et exige une collaboration au niveau planétaire entre toutes les parties concernées, en particulier dans les pays en développement (qui constituent le groupe de pays le plus vulnérable aux changements climatiques). Des initiatives internationales sont prises dans ce domaine, afin de parvenir à un développement durable et de déterminer les moyens et les méthodes par lesquels les TIC peuvent permettre de suivre l'évolution du climat et de réduire l'ensemble des émissions de gaz à effet de serre (GES) au niveau mondial.

La Commission d'études 5 de l'UIT-T est la commission d'études directrice chargée d'étudier les aspects environnementaux des TIC liés aux phénomènes électromagnétiques et aux changements climatiques et, en particulier, les méthodes de conception destinées à réduire les effets sur l'environnement, par exemple le recyclage des installations et équipements TIC, tandis que la Commission d'études 7 de l'UIT-R (Services scientifiques) est la commission d'études directrice chargée d'étudier l'utilisation des technologies, des systèmes et des applications de radiocommunication, y compris des systèmes à satellites, pour la surveillance de l'environnement et des changements climatiques et la prévision de ces changements.

A cet égard, les résultats des Résolutions et Recommandations de l'UIT-T et de l'UIT-R, en particulier la Résolution 73 (Rév.Dubaï, 2012) de l'Assemblée mondiale de normalisation des télécommunications (AMNT) et la Résolution 673 (Rév.CMR-12) de la Conférence mondiale des radiocommunications, devraient servir de base à l'étude de cette Question.

2 Question ou thème à étudier

Au cours des quatre années à venir, divers points seront étudiés au titre de cette Question par les membres. Dans le cadre de l'étude, il est prévu de mener à bien les tâches suivantes, qui joueront un rôle essentiel à terme pour la réalisation des objectifs de la présente Question:

- a) Déterminer, en liaison étroite avec le ou les programmes pertinents du BDT, les besoins régionaux des pays en développement concernant ces applications.
- b) Elaborer une méthodologie pour mettre en oeuvre la présente Question, notamment en recueillant des données et des informations sur les bonnes pratiques actuellement suivies quant à la façon dont les TIC peuvent contribuer à la réduction d'ensemble des émissions de GES, compte tenu des progrès accomplis par l'UIT-T et l'UIT-R en la matière.
- c) Tenir compte du rôle de l'observation de la Terre en ce qui concerne les changements climatiques, tel qu'il a été défini par la Résolution 67 (Rév.CMR-12) sur l'utilisation des radiocommunications pour les applications liées à l'observation de la Terre, afin

d'améliorer les connaissances et la compréhension des pays en développement quant à l'utilisation et aux avantages des applications pertinentes relatives aux changements climatiques.

- d) Définir des lignes directrices relatives aux bonnes pratiques pour la mise en oeuvre des Recommandations pertinentes adoptées par l'UIT-T par suite de la mise en oeuvre de la Résolution 73 (Rév.Dubaï, 2012) en vue de surveiller les changements climatiques et d'en atténuer les effets sur la base du plan d'action défini dans la Résolution 44 (Rév.Dubaï, 2012), en particulier les programmes 1, 2, 3 et 4 correspondants.

3 Résultats attendus

Etablissement d'un rapport sur les résultats des travaux menés pour chacune des étapes identifiées ci-dessus, compte tenu des besoins particuliers des pays en développement. Des ateliers et des séminaires pourraient par ailleurs être organisés à l'intention des pays en développement, en collaboration avec le programme correspondant de l'UIT-D et en concertation avec les commissions d'études compétentes de l'UIT-T et de l'UIT-R.

4 Echéance

Des résultats seront fournis tous les ans; les résultats de la première année seront analysés et évalués en vue de mettre à jour les travaux prévus pour l'année suivante, et ainsi de suite. Un rapport intermédiaire sera établi à l'horizon 2016 et le rapport final devra être remis fin 2017.

5 Auteurs de la proposition/sponsors

La Question a été approuvée par la CMDT-14.

6 Origine des contributions

Les contributions devraient provenir:

des Etats Membres, des Membres de Secteur et des Associés. Les éléments d'information suivants seront également utilisés:

- a) Programmes pertinents du BDT, en particulier les initiatives en matière de TIC qui ont donné des résultats positifs dans le domaine des changements climatiques.
- b) Besoins régionaux recensés au moyen de questionnaires ou d'ateliers sur la question.
- c) Plans d'action régionaux ou nationaux, et/ou résultats obtenus dans la lutte contre les changements climatiques.
- d) Progrès réalisés par les commissions d'études de l'UIT-T et de l'UIT-R dans ce domaine, en particulier les résultats de l'Activité conjointe de coordination sur les TIC et les changements climatiques (JCA-ICTCC).
- e) Progrès réalisés par le Groupe d'experts intergouvernemental des Nations Unies sur l'évolution du climat, et dans le cadre d'autres initiatives similaires.

7 Destinataires de l'étude

Destinataires de l'étude	Pays développés	Pays en développement ¹
Décideurs en matière de télécommunications	Oui	Oui
Régulateurs des télécommunications	Oui	Oui
Fournisseurs de services/opérateurs	Oui	Oui
Equipementiers	Oui	Oui

a) Destinataires de l'étude – Qui précisément en utilisera les résultats

Les résultats de l'étude de cette Question seront utilisés aussi bien par les pays développés que par les pays en développement, et en particulier les pays les moins avancés (PMA), les petits Etats insulaires en développement (PEID), les pays en développement sans littoral (PDSL) et les pays dont l'économie est en transition.

b) Méthodes proposées pour la mise en oeuvre des résultats

Dans le cadre de la Commission d'études 2.

8 Méthodes proposées pour traiter la Question ou le thème

Une coordination étroite est essentielle entre les programmes de l'UIT-D ainsi qu'avec les autres Questions pertinentes confiées aux commissions d'études de l'UIT-D, et les commissions d'études de l'UIT-R s'occupant des TIC au service des changements climatiques ainsi qu'avec la Commission d'études 5 de l'UIT-T.

a) Comment?

1) Dans le cadre d'une commission d'études:

- en tant que Question (traitée sur plusieurs années au cours d'une période d'études)

2) Dans le cadre des activités courantes du BDT:

- Programmes
- Projets
- Etude confiée à des consultants spécialisés

¹ Par pays en développement, on entend aussi les pays les moins avancés, les petits Etats insulaires en développement, les pays en développement sans littoral et les pays dont l'économie est en transition.

- 3) D'une autre manière. Préciser (sur le plan régional, dans le cadre d'autres organisations, conjointement avec d'autres organisations, etc.)

b) Pourquoi?

Il s'agit de faire en sorte que les travaux au titre de cette Question et les résultats obtenus ne soient pas redondants, et de garantir une meilleure collaboration entre le BDT, les autres Secteurs de l'UIT, les Membres des Secteurs et d'autres organismes du système des Nations Unies.

9 Coordination et collaboration

- Avec les activités courantes de l'UIT-D.
- Avec d'autres Questions ou thèmes étudiés par des commissions d'études.
- Avec des organisations régionales, s'il y a lieu.
- Avec des travaux en cours dans les autres Secteurs de l'UIT.

10 Lien avec les programmes du BDT

Objectif 5, Produit 5.1.

11 Autres informations utiles

A déterminer lors de la mise en oeuvre de la présente Question.